

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Pêche tenue le **lundi le 15 septembre 2008**, à 19:30 heures à la salle Desjardins du complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël.

Présences : M. Robert Bussière, maire,
M. Michel Babin, maire suppléant
Mme Jocelyne Ménard, conseillère
M. Michel Gervais, conseiller
M. Christian Blais, conseiller
Mme Jacqueline Lambert-Madore, conseillère
Mme Lynn Berthiaume, conseillère
M. Yves Doyon, conseiller
M. Charles Ricard, secrétaire trésorier
Mme Annie Racine, secrétaire trésorière adj.
M. Jocelyn Nault, directeur travaux publics
M. Marcel Marchildon, directeur urbanisme
M. Jocelyn Lessard, directeur Incendies
Mme Sandra Martineau, responsable finances

Absences :

CONSULTATIONS PUBLIQUES

- **53, chemin Ratons Laveurs :** Le propriétaire explique sa demande.
- **1, chemin Falaises :** Aucune intervention
- **776, chemin Parent :** Aucune intervention
- **683, chemin Riverside :** Aucune intervention
- **93, chemin Morrison Heights :** Aucune intervention
- **806, chemin Edelweiss :** Aucune intervention

PÉRIODE DE QUESTIONS

Nathalie Séguin : 35, ch. Meunier, demande un compte rendu de l'asphaltage des chemin Meunier et Werrell.

ADOPTION – ORDRE DU JOUR

08-509

Proposé par : Christian Blais

Appuyé par : Jacqueline Lambert Madore

Il est résolu que l'ordre du jour soit approuvé après y avoir ajouté les sujets suivants :

- Ajouté : 7c) Mât Totémique, Parc de la Paix
7d) Appui et contribution train touristique
8c) Avis de motion, règlement 08-530

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

ADOPTION - PROCÈS VERBAL

08-510

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Christian Blais

Il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2008 soit adopté.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

CORRESPONDANCE

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Directeur général des élections du Québec, rapport d'activité du trésorier au conseil municipal pour l'année 2007.

Appui et contribution à la relance du train touristique à vapeur sur le corridor ferroviaire Gatineau-Chelsea-La Pêche

08-511

Proposé par : Lynn Berthiaume

Appuyé de : Yves Doyon

Attendu que suite au glissement de terrain survenu en bordure de la voie ferrée au printemps 2008, près du chemin Loretta, le train touristique à vapeur a dû suspendre ses opérations;

Attendu que les études techniques commandées par la CCFO démontrent qu'en plus de la réhabilitation du site, des travaux de réfection des infrastructures du corridor ferroviaire sont nécessaires avant la reprise des opérations;

Attendu que la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais a soumis un plan de relance consistant à la réhabilitation du corridor ferroviaire Gatineau-Chelsea-La Pêche au coût de 9 M\$;

Attendu que les gouvernements fédéral et provincial ont fait connaître leur volonté de contribuer chacun pour 1/3 des dépenses, soit une subvention totale de 6 000 000 \$;

Attendu que le train touristique à vapeur s'est positionné régionalement sur le plan économique et touristique en ce qu'il :

- est identifié comme l'un des 3 icônes touristiques de la région de l'Outaouais;
- génère des retombées économiques de 8 M\$ annuellement;
- a transporté 56 000 passagers pour la saison estivale 2007;
- est un ambassadeur de premier plan pour la région de l'Outaouais par ses publicités distribuées en Amérique du Nord, Asie, Angleterre, France et Japon;
- engage 8 employés permanents et 80 en saison;

Attendu que ce conseil considère urgent de relancer les opérations du train touristique à vapeur dans les meilleurs délais et accepte à cet effet de participer financièrement à la réhabilitation du corridor ferroviaire ;

Il est résolu d'appuyer la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais dans ses démarches pour obtenir l'aide financière requise à la réalisation des travaux et à la relance des opérations du train touristique à vapeur.

Il est de plus résolu de confirmer aux partenaires du projet de relance, l'engagement de la Municipalité de La Pêche de contribuer un montant maximal de 150 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures du corridor ferroviaire Gatineau-Chelsea-La Pêche établie sur une période de 5 ans à compter de la signature de l'entente et ce conditionnellement à ce que l'ensemble du montage financier de 9 000 000 \$ soit en place ;

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-622-00-970, contribution financement organisme.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

La conseillère Lynn Berthiaume quitte son siège à 20 h 58.

Protocole d'entente - Internet Haute vitesse

08-512

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Jocelyne Ménard

Attendu que la municipalité de La Pêche a bénéficié du programme provincial Ville et Village branché pour le déploiement d'un réseau de fibre optique sur son territoire ;

Attendu que plusieurs demandes de contribuables nous sont parvenues pour avoir accès à un service internet haute vitesse ;

Attendu que la municipalité de La Pêche conjointement avec les autres Municipalités de la MRC-des-Collines-de-l'Outaouais, a donné un mandat à la firme Génicom pour produire une étude concernant la couverture possible du territoire avec un service internet haute vitesse ;

Attendu que la municipalité de La Pêche a été approchée par la firme Xittel qui est disposée à prolonger le réseau de fibre optique afin de desservir plusieurs résidences le long de la route 366 dans le secteur de Ste-Cécile de Masham ;

Attendu que pour ce faire, Xittel doit se brancher à notre fibre optique afin de joindre leur réseau dans le secteur de Wakefield ;

Attendu que Xittel devra aussi installer leurs équipements informatiques dans la caserne de Wakefield et que, pour ce faire, ils sont disposés à offrir le service internet gratuitement dans ce bâtiment ;

Attendu qu'un protocole d'entente devait être développé entre Xittel et la municipalité de La Pêche ;

Attendu que la compagnie Xittel a soumis un projet de protocole d'entente le 25 août dernier ;

Attendu que Génicom doit produire une étude concernant la couverture de notre territoire avec un service internet haute vitesse et qu'ils sont disposés à nous conseiller dans la préparation du protocole d'entente et concernant les impacts futurs pour la municipalité de permettre le branchement par Xittel à notre réseau de fibre optique ;

Attendu que par sa résolution 08-432 la Municipalité de La Pêche a accepté l'offre de Génicom au montant de 2 100 \$ plus taxes et les a mandaté comme experts-conseils dans la préparation d'un protocole d'entente avec Xittel et d'un rapport concernant les impacts futurs du branchement d'Xittel sur notre fibre optique ;

Attendu que la firme Génicom a soumis son rapport concernant le projet de protocole d'entente entre la municipalité de Xittel ;

Attendu que ce conseil est d'accord avec les modifications proposées par Génicom tel qu'ils apparaissent au rapport soumis ;

Il est résolu d'autoriser le maire ainsi le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche un protocole d'entente d'une durée de cinq ans, renouvelable, avec Xittel pour prolonger le réseau de fibre optique afin de desservir plusieurs résidences le long de la route 366 (Principale Est) dans le secteur de Ste-Cécile de Masham et sur les chemins Wells, Horace-Cross, Legault, Murray, Parc-de-La Pêche, Pic-Bois, Vaillant, Richard, Power, L.-Charron, Éric-Cross, Fortin, Mona, Richard et Gervais tel que soumis par Xittel dans les plans no 82874 de juin 2008.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

COMITÉ DES LOISIRS

Modification de la politique financière Services d'entretien reliés aux activités publiques patinoire

08-513

Proposé par : Christian Blais

Appuyé par : Yves Doyon

Attendu que le comité des loisirs et de la culture désire modifier la politique d'aide financière à la section 6, sous « Pour les services d'entretien reliés aux activités publiques - patinoire » au premier paragraphe, deuxième ligne pour se lire comme suit :

Retirer :

« De plus, cet organisme devra s'assurer que le chalet de service soit ouvert et accessible à la population minimum 30 heures/semaine »

Remplacer par :

*« De plus, cet organisme devra s'assurer que le chalet de service soit ouvert et accessible à la population **et ce, selon les conditions météorologiques favorable pour un minimum de 25 heures/semaine en moyenne** »*

Il est résolu, selon la recommandation du comité des loisirs et de la culture, d'accepter la modification telle que ci-haut mentionnée.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

COMITÉ CONSULTATIF URBANISME

Avis de motion (08-527)

Règlement modifiant le règlement régissant les conditions d'émission des permis de construction

08-514

Le conseiller Yves Doyon donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, d'un règlement modifiant le règlement 03-439 régissant les conditions d'émission des permis de construction.

Une demande de dispense de lecture est également faite, chaque conseiller présent recevant une copie du projet de règlement.

**Adoption du projet de règlement numéro 08-527 modifiant
le règlement régissant les conditions d'émission des
permis de construction (03-439)**

08-515

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Jocelyne Ménard

Il est résolu que le conseil adopte le projet de règlement no. 08-528, modifiant le règlement régissant les conditions relatives à l'émission des permis de construction.

Il est également résolu que ce premier projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption, lors de la session régulière de ce conseil qui se tiendra le 6 octobre 2008.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

**Avis de motion (08-528)
Modification à certaines dispositions du règlement de
zonage 03-429 et ses amendements**

08-516

Le conseiller Jocelyne Ménard donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, d'un règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 03-429 et ses amendements, visant notamment à modifier la superficie maximale d'une habitation rustique (Camp de chasse).

Une demande de dispense de lecture est également faite, chaque conseiller présent recevant une copie du projet de règlement.

**Adoption du premier projet de
règlement numéro 08-528, modifiant la superficie
maximale d'une habitation rustique (Camp de chasse)**

08-517

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Jocelyne Ménard

Il est résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement no. 08-528 modifiant le règlement de zonage no. 03-429 et ses amendements, dans le but de modifier la superficie maximale d'une habitation rustique (Camp de chasse).

Il est également résolu que ce premier projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption, lors de la session régulière de ce conseil qui se tiendra le 20 octobre 2008.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Demande de dérogation mineure
53, chemin des Ratons Laveurs (Rv-101)

08-518

Proposé par : Michel Babin

Appuyé par : Yves Doyon

Attendu que le propriétaire de l'immeuble situé au 53, chemin des Ratons-Laveurs à La Pêche a présenté une demande de dérogation mineure pour la propriété formée d'une partie du lot 3, rang 8, canton d'Aldfield dans le secteur du Lac-Sinclair ayant une superficie de 2 675,6 mètres carrés ;

Attendu que la demande de dérogation mineure porte sur les objets suivants :

1. Réduire la marge de recul par rapport au lac à 13,84 mètres au lieu de 15 mètres pour la construction d'une galerie d'une dimension de 3,05 mètres par 4,85 mètres ;
2. Réduire la marge de recul par rapport au lac à 14,01 mètres au lieu de 15 mètres pour la construction d'un solarium d'une dimension 2,44 ;

Attendu qu'un avis public a été publié, selon les exigences de la Loi, invitant les personnes désirant s'exprimer sur le sujet, à venir le faire lors de la présente séance ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de son assemblée du 8 septembre 2008 a recommandé, sur division, que soit refusée la dérogation telle que demandée ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, de refuser la dérogation mineure telle que demandée.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Le conseiller Michel Gervais demande le vote.

Pour

Michel Babin
Jacqueline Lambert Madore
Yves Doyon

Contre

Michel Gervais
Jocelyne Ménard
Christian Blais
Robert Bussière

Rejeté sur division

*Le conseiller Michel Babin quitte son siège à 21 h 14.
Le conseiller Michel Babin reprend son siège à 21 h 17.
Le conseiller Christian Blais quitte son siège à 21 h 18.
Le conseiller Christian Blais reprend son siège à 21 h 20.
Le conseiller Michel Gervais quitte son siège à 21 h 20.*

Demande de dérogation mineure
1, chemin des Falaises (Rr-704)

08-519

Proposé par : Yves Doyon
Appuyé par : Christian Blais

Attendu que le propriétaire de l'immeuble situé au 1, chemin des Falaises à La Pêche a présenté une demande de dérogation mineure pour la propriété formée du lot rénové 3 391 319 dans le secteur d'Edelweiss, ayant une superficie de 4 050,8 mètres carrés ;

Attendu que la demande de dérogation mineure vise à réduire la marge de recul avant à 5 mètres au lieu de 10 mètres pour la construction d'une remise d'une dimension de 3,66 mètres par 3,05 mètres ;

Attendu qu'un avis public a été publié, selon les exigences de la Loi, invitant les personnes désirant s'exprimer sur le sujet, à venir le faire lors de la présente séance ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de son assemblée du 8 septembre 2008 a recommandé unanimement que soit accordée la dérogation demandée, assujettie à certaines conditions. Le comité prenant en considération les contraintes physiques du terrain ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'accorder la dérogation mineure telle que demandée.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Le conseiller Michel Gervais reprend 21 h 25.

Demande de dérogation mineure
776, chemin Parent (Ag-201)

08-520

Proposé par : Jocelyne Ménard
Appuyé par : Michel Gervais

Attendu que le propriétaire de l'immeuble situé au 776, chemin Parent à La Pêche a présenté une demande de dérogation mineure pour la propriété formée du lot 2 684 756, dans le secteur de Duclos, ayant une superficie de 4 305,8 mètres ;

Attendu que la demande de dérogation mineure vise à réduire la marge de recul avant à 9,25 mètres au lieu de 10 mètres pour un agrandissement. Ceci lui permettra d'aménager une cage d'escalier qui mène au sous-sol ;

Attendu qu'un avis public a été publié, selon les exigences de la Loi, invitant les personnes désirant s'exprimer sur le sujet, à venir le faire lors de la présente séance ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de son assemblée du 8 septembre 2008 a recommandé unanimement que soit accordée la dérogation demandée ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'accorder la dérogation mineure telle que demandée.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Le conseiller Yves Doyon quitte son siège à 21 h 25.

Demande de dérogation mineure
683, chemin Riverside (Ra/Rt-603)

08-521

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore
Appuyé par : Jocelyne Ménard

Attendu que le propriétaire de l'immeuble situé au 683, chemin Riverside à La Pêche a présenté une demande de dérogation mineure pour la propriété formée du lot 3 391 830, dans le secteur de Wakefield, ayant une superficie de 1 464, 4 mètres carrés ;

Attendu que la demande de dérogation mineure vise à réduire la marge latérale à 1,25 mètre au lieu de 2 mètres afin de permettre l'agrandissement de la résidence existante. La dimension de l'agrandissement proposée est de 8,38 mètres par 7,62 mètres et possédera deux étages ;

Attendu qu'un avis public a été publié, selon les exigences de la Loi, invitant les personnes désirant s'exprimer sur le sujet, à venir le faire lors de la présente séance ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de son assemblée du 8 septembre 2008 a recommandé unanimement que soit accordée la dérogation mineure demandée ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'accorder la dérogation mineure telle que demandée.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Demande de dérogation mineure
93, chemin Morrison-Heights (Ra-612)

08-522

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore
Appuyé par : Michel Gervais

Attendu que le propriétaire de l'immeuble situé au 93, chemin Morrison-Heights à La Pêche a présenté une demande de dérogation mineure pour la propriété formée du lot 3 392 056, dans le secteur de Wakefield, ayant une superficie de 3 550,8 mètres carrés ;

Attendu que la demande de dérogation mineure vise à régulariser l'implantation d'un garage existant pour lequel un permis de construction a été émis en 1992 (no. 6672) ;

Attendu qu'un avis public a été publié, selon les exigences de la Loi, invitant les personnes désirant s'exprimer sur le sujet, à venir le faire lors de la présente séance ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de son assemblée du 8 septembre 2008 a recommandé unanimement que soit accordée la dérogation telle que demandée ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'accorder la dérogation mineure telle que demandée.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution

Adoptée à la majorité

La conseillère Lynn Berthiaume reprend son siège à 21 h 27.

Demande de dérogation mineure
806, chemin Edelweiss (Rr-707)

08-523

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore
Appuyé par : Jocelyne Ménard

Attendu que le propriétaire de l'immeuble situé au 806, chemin Edelweiss à La Pêche a présenté une demande de dérogation mineure pour la propriété formée du lot 3 390 665 au Cadastre du Québec dans le secteur de Edelweiss, ayant une superficie de 6 240, 3 mètres ;

Attendu que la demande de dérogation mineure vise à réduire la marge de recul à 15,54 mètres au lieu de 35,0 mètres dans le but de lui permettre de construire un atelier d'artisanat (autorisé en vertu du règlement no. 08-513) ;

Attendu qu'un avis public a été publié, selon les exigences de la Loi, invitant les personnes désirant s'exprimer sur le sujet, à venir le faire lors de la présente séance ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de son assemblée du 8 septembre 2008 a recommandé unanimement que soit accordée la dérogation telle que demandée ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'accorder la dérogation mineure telle que demandée.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Le conseiller Michel Babin demande le vote.

Pour

Lynn Berthiaume
Jacqueline Lambert Madore
Christian Blais
Jocelyne Ménard
Michel Gervais

Contre

Michel Babin

Adoptée sur division

Mandat - RPGL, avocat
64, chemin Saint-Louis

08-524

Proposé par : Christian Blais

Appuyé par : Lynn Berthiaume

Attendu que les officiers du service de l'urbanisme ont constaté plusieurs infractions à la réglementation municipale sur l'immeuble sis au 64, chemin Saint-Louis à La Pêche (matricule : 3757-53-2927) ;

Attendu que le propriétaire dudit immeuble a été avisé de se conformer à la réglementation en vigueur et qu'il n'a pas donné suite à cet avis ;

Il est résolu de mandater la firme RPGL, avocats, pour entreprendre toutes procédures légales appropriées, au nom de la Municipalité de La Pêche, contre le propriétaire de la propriété concernée, afin de l'obliger à permettre la visite de ladite propriété, ainsi que de faire cesser définitivement, le cas échéant, tout usage allant à l'encontre de la réglementation en vigueur.

Il est aussi résolu de mandater la firme RPGL, avocats, pour entreprendre toutes procédures appropriées, au nom de la Municipalité de La Pêche, contre le propriétaire de l'immeuble concerné, afin d'exécuter le jugement obtenu.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Le conseiller Yves Doyon reprend son siège à 21 h 35.

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Modification résolution 08-456 Facturation d'un droit supplétif

08-525

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore

Appuyé de : Christian Blais

Attendu que le conseil a adopté, 18 août 2008, la résolution 08-456, relative à la facturation d'un droit supplétif;

Attendu qu'une erreur s'est glissée dans le premier paragraphe et que nous aurions dû inscrire « l'article 20.1 de la Loi concernant les droit sur les mutations immobilières » au lieu de « l'article 20.1 du code municipal » ;

Il est résolu de modifier la résolution 08-456 tel que mentionné ci-haut.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Le maire Robert Bussière demande le vote :

Pour

Christian Blais
Michel Babin
Jacqueline Lambert Madore
Lynn Berthiaume
Yves Doyon

Contre

Michel Gervais
Jocelyne Ménard
Robert Bussière

Adoptée sur division

Transferts budgétaires

08-526

Proposé par : Michel Babin

Appuyé par : Christian Blais

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'autoriser les transferts budgétaires suivants :

De	À	Montant
02-320-00-646	02-320-00-629	900 \$
02-320-00-524	02-330-00-524	3 300 \$
02-220-00-515	02-220-00-310	1 950 \$
02-110-00-131	02-110-00-494	150 \$
02-320-00-529	02-320-00-528	414 \$
22-320-16-000	02-320-16-999	5 143 \$
02-320-00-524	02-330-00-524	2 240 \$
02-320-00-631	02-330-00-631	2 020 \$

02-701-50-522	02-701-20-447	2 197 \$
02-702-30-522	02-702-30-632	310 \$
02-921-00-840	02-990-00-891	3 141 \$
02-921-00-841	02-990-00-895	483 \$
02-320-00-621	22-320-10-000	5 934 \$
02-320-00-524	02-330-00-524	1 293 \$

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Mât totémique – Parc de la Paix
Demande de M. Denis Charrette
Artiste-sculpteur

08-527

Proposé par : Lynn Berthiaume

Appuyé par : Yves Doyon

Attendu que M. Denis Charette, artiste-sculpteur et algonquin métis, propose à la Municipalité de La Pêche d'implanter une œuvre sculpturale « un mât totémique » dans le parc de la Paix ;

Attendu que le parc de la Paix est un ancien territoire algonquin et lieu de passage de ces derniers sur la rivière Tanagaten (Gatineau) ;

Attendu qu'en permettant l'implantation d'un mât totémique dans ce parc, celui-ci servira de livre d'histoire du peuple blanc et autochtone et également de point de repère aussi bien du côté du village que de la rivière ;

Attendu que M. Charette fera une demande de bourse cet automne auprès du Conseil des Arts du Canada dans le cadre de ce projet et que si sa demande est acceptée, l'œuvre sera offerte à la communauté, idéalement lors du festival des récoltes en 2009 où elle sera consacrée en tant qu'hommage aux premiers habitants de cette région charnière et comme symbole qui unit toutes les nations ;

Il est résolu d'autoriser l'implantation d'une œuvre sculpturale « mat totémique » dans le parc de la Paix lors du festival des récoltes de Wakefield en 2009 par M. Denis Charette, artiste-sculpteur,

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution

Adoptée à la majorité

TRAVAUX PUBLICS

Contrat **Agrandissement de la caserne Eugène-Bernier**

08-528

Proposé par : Jocelyne Ménard
Appuyé par : Jacqueline Lambert Madore

Attendu que le règlement d'emprunt 08-517 pour l'agrandissement de la caserne Eugène-Bernier a été adopté par la municipalité le 5 mai 2008 et par le ministère des Affaires municipales et des Régions le 14 juillet 2008 ;

Attendu que des soumissions par invitation ont été demandées à au moins 2 fournisseurs, dans chacun des domaines, pour l'agrandissement de la caserne Eugène-Bernier et que nous avons reçu les 8 soumissions suivantes :

Fortin & Legault arpenteur	1 500 \$ plus taxes
Fondation M. Constant	38 420 \$ plus taxes
Charles Renaud Plomberie	7 185 \$ plus taxes
Les spécialistes des portes Exitect inc	19 023,05 \$ plus taxes
Fondex Shermont (tests de sol)	3 045 \$ plus taxes
Les structures de l'Outaouais (fermes de toit)	5 970 \$ plus taxes
Gauvreau Ltée (matériaux)	34 636,55 \$ plus taxes
Mario Cloutier, construction Ltée	65 \$ heures/par employés

Il est résolu d'accepter les soumissions ci-haut mentionnées.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats avec les soumissionnaires ci-haut mentionnés.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 22-220-00-722, biens durables bâtiments.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Travaux d'arpentage **Chemin Gendron**

08-529

Proposé par : Lynn Berthiaume
Appuyé par : Yves Doyon

Attendu qu'une inondation est survenue au printemps dernier dans le Havre de Wakefield en raison de l'eau provenant de l'autre côté du chemin Gendron ;

Attendu que des travaux d'excavation des fossés sont déjà prévus sur le chemin Gendron afin de permettre un meilleur écoulement des eaux ;

Attendu que la direction des travaux publics a demandé une estimation pour des travaux d'arpentage, particulièrement l'installation de repères afin de délimiter l'emprise municipale ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des travaux publics, de demander à Fortin & Legault de procéder à l'installation de repères d'arpentage afin de délimiter l'emprise de la Municipalité sur le chemin Gendron selon leur estimation du 4 septembre dernier pour un montant total de 1 608,47 \$, taxes incluses.

Il est également résolu d'autoriser un transfert du même montant du poste budgétaire 02-320-00-412 – services professionnels – juridiques, au poste budgétaire 02-320-00-411 – services professionnels – scientifiques, pour ce faire.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-411 – services professionnels - scientifiques.

Le Maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Avis de motion (08-530)

Règlement d'emprunt, réfection de la toiture de la caserne Arthur-Sincennes

08-530

La conseillère Jacqueline Lambert Madore donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, d'un règlement d'emprunt pour la réfection de la toiture de la caserne Arthur-Sincennes.

Une demande de dispense de lecture est également faite, chaque conseiller présent ayant reçu une copie du projet de règlement.

ADMINISTRATION

Adoption du règlement 08-509

Concernant la fermeture à la circulation automobile d'une partie des Montées Drouin et Bélisle et l'affectation de l'emprise des anciennes parties en sentier récréatif

08-531

Proposé par : Michel Gervais
Appuyé par : Jocelyne Ménard

Il est résolu que le conseil adopte, tel que rédigé, le règlement numéro 08-509, concernant la fermeture à la circulation automobile d'une partie des Montées Drouin et Bélisle et l'affectation de l'emprise des anciennes parties en sentier récréatif.

Tous les conseillers présents déclarent avoir reçu copie dudit règlement et l'avoir lu, renonçant ainsi à sa lecture.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Adoption du règlement 08-526
Abrogeant le règlement 05-472, chemin Woodsmoke

08-532

Proposé par : Yves Doyon
Appuyé par : Lynn Berthiaume

Il est résolu que le conseil adopte, tel que rédigé, le règlement numéro 08-526, abrogeant le règlement 05-472, chemin Woodsmoke.

Tous les conseillers présents déclarent avoir reçu copie dudit règlement et l'avoir lu, renonçant ainsi à sa lecture.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Formation Service des travaux publics
« Opérer un véhicule d'entretien hivernal »

08-533

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore
Appuyé par : Michel Babin

Attendu que la Commission scolaire des Trois-Lacs offre des services de formation, notamment en matière de viabilité hivernale ;

Attendu que lors de la préparation budgétaire, il a été prévu de former les employés cols bleus qui travaillent sur les opérations de déneigement ;

Il est résolu d'autoriser la formation de huit employés cols bleus affectés aux opérations de déneigement, ainsi que le directeur du service des travaux publics, le tout pour un montant total de 4 455 \$, plus taxes.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-454, services de formation.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Sentier Transcanadien
La Pêche secteur Wakefield

08-534

Proposé par : Lynn Berthiaume
Appuyé de : Michel Babin

Attendu que depuis plusieurs années, le Sentier Transcanadien se terminait dans le parc de la Gatineau à l'extrémité Est de l'ancien chemin Kennedy pour ne reprendre que du côté Est de la rivière Gatineau sur le chemin Wakefield Heights ;

Attendu que le conseil québécois du Sentier Transcanadien nous a soumis un projet de tracé qui emprunte des propriétés municipales ;

Attendu que le tracé proposé emprunte le terrain du centre communautaire, les trottoirs et le chemin Gendron dans le secteur de Wakefield ;

Attendu que le tracé proposé emprunte aussi un terrain appartenant à la Commission de la Capitale nationale dans le secteur de Wakefield ;

Attendu que pour officialiser ce tracé, le conseil québécois du Sentier Transcanadien doit obtenir l'approbation de la municipalité et de la Commission de la Capitale nationale ;

Attendu que par sa résolution 08-410, la municipalité de La Pêche autorisait le tracé soumis par le Conseil québécois du sentier Transcanadien ;

Il est résolu de demander à la Commission de la Capitale nationale d'autoriser le sentier transcanadien à emprunter le lot 2 A du rang 2, canton de Masham.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

**Avis de motion – règlement numéro 08-529 décrétant une
dépense de 113 719 \$ et un emprunt de 58 719 \$ pour
l'exécution des travaux sur les chemins Meunier et Werrell
ainsi que les intersections des chemins Claudia et Gingras.**

08-535

Le conseiller Michel Gervais donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, d'un règlement numéro 08-529 décrétant une dépense de 113 719 \$ et un emprunt de 58 719 \$ pour l'exécution des travaux sur les chemins Meunier et Werrell ainsi que les intersections des chemins Claudia et Gingras.

Une demande de dispense de lecture est également faite, chaque conseiller présent recevant une copie du projet de règlement.

Appui projet de loi C-568
Modifiant la Loi sur la sécurité automobile

08-536

Appuyé de : Lynn Berthiaume
Proposé par : Jacqueline Lambert Madore

Attendu que nous avons reçu une demande d'appui concernant le projet de Loi C-568, modifiant la Loi sur la sécurité automobile (limiteurs de vitesse) ;

Attendu que ce projet modifiera la Loi pour munir les véhicules construits après le 1^{er} janvier 2008 d'un limiteur de vitesse engagée et réglé à une vitesse qui n'est pas supérieur à 150km/heure.

Il est résolu d'informer M. Jim Karygiannis de la chambre des communes que nous appuyons son projet de Loi C-568, concernant les limiteurs de vitesse.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

LEVÉE DE LA SÉANCE

08-537

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore
Appuyé par : Michel Gervais

Il est résolu que la séance soit levée à 21 h 55.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Robert Bussière
Maire

Annie Racine
Secrétaire trésorière adjointe